



CEOM STATEMENT ON VIOLENCE AGAINST DOCTORS AND HEALTH PROFESSIONALS

Adopted in Madrid, 30th of November 2018

The right to health is a fundamental pillar of human rights. It remains applicable in all circumstances and doctors have an ethical duty to ensure their assistance for the injured and sick.

On the basis of a survey of the situations existing in all European countries, the organizations participating in the CEOM are led to establish that doctors and medical teams are increasingly confronted with situations of violence, sometimes extreme, in their daily practice, outside any context of conflict.

This worrying fact, in any form, is contrary to international human rights and medical ethics norms; it may hinder or prevent the provision of care and underlines the need to protect it as effectively as possible.

CEOM calls on governments and all concerned parties to be aware of the urgent need to protect medical and paramedical personnel in the performance of their work and to take all necessary measures to ensure access to quality care for all patients by protecting the freedom and safety of medical personnel and healthcare facilities.

DÉCLARATION DU CEOM CONCERNANT LA VIOLENCE ENVERS LES MÉDECINS ET LE PERSONNEL DE SANTÉ

Adoptée à Madrid, le 30 novembre 2018

Le droit à la santé est une composante fondamentale des droits humains. Il reste applicable en toutes circonstances et les médecins ont le devoir éthique de garantir leur assistance pour les malades et les personnes blessées.

Sur la base d'un relevé des situations existant dans tous les pays européens, les organisations participantes au CEOM, sont amenées à établir le constat que les médecins ainsi que les équipes médicales sont de plus en plus fréquemment confrontées à des situations de violence, parfois extrême, dans leur pratique quotidienne, en dehors de tout contexte de belligérance.

Cet état de fait inquiétant, quelle qu'en soit la forme, est contraire aux dispositions internationales relatives aux droits humains et à l'éthique médicale ; il peut entraver ou empêcher la délivrance des soins et souligne la nécessité de les protéger au mieux.

Le CEOM appelle les gouvernements ainsi que toute partie concernée à prendre conscience de l'impérieuse nécessité d'une protection du personnel médical et paramédical dans l'exercice de son travail et à prendre toutes dispositions visant à garantir l'accès à des soins de qualité pour tous les patients en protégeant la liberté et la sécurité du personnel médical et des établissements de soins.